



BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

No. 114

Félicitations à tous nos jeunes citoyens diplômés

Plusieurs jeunes gens et jeunes filles de notre village ont obtenu avec succès leur diplôme de fin d'études ou d'apprentissage. Le Conseil communal tient à les féliciter très chaleureusement et leur souhaite plein succès pour leur avenir professionnel.

Bourses d'études et d'apprentissage

Nous rappelons que les demandes de bourses communales doivent être présentées chaque année. Le délai est fixé au **9 octobre 2015**. Les formulaires sont à retirer au bureau communal.

Sortie des personnes âgées

La traditionnelle sortie des personnes âgées aura lieu le jeudi **17 septembre 2015**. Une invitation personnelle est déjà parvenue à tous les intéressés dernièrement.

Déneigement hivers 2015/2020

Le Conseil communal met au concours le déneigement et le salage des rues du village pour les hivers 2015 à 2020. Les postulations, avec indication du prix de l'heure, sont à adresser au Secrétariat communal jusqu'au **11 septembre 2015**, avec la mention « **postulation** ».

Assemblée communale extraordinaire

Une assemblée communale extraordinaire aura lieu le **10 septembre** prochain à 20h00 à l'épicentre. La convocation officielle est jointe.

Votations / élections

Nous nous permettons de vous rappeler certaines choses importantes lors de votation ou d'élection :

Vote à l'urne

Venir le **dimanche matin entre 10h00 et 12h00** dans le hall du bureau communal avec vos bulletins remplis et votre/vos cartes d'électeur afin de les glisser dans les urnes respectives.

Vote par correspondance

Après avoir rempli le ou les bulletins de vote, les introduire dans la **petite enveloppe de vote grise et la fermer. Signer la ou les cartes d'électeurs (attention, sans signature votre vote ne sera pas pris en compte)**, inscrire le numéro postal et la localité d'acheminement. Insérer la petite enveloppe de vote et la ou les cartes d'électeur dans la grande enveloppe de vote par correspondance en veillant à ce que l'adresse de l'administration communale apparaisse dans la fenêtre transparente. Affranchir et poster l'enveloppe ou la déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale.

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a fixé le **dernier relevé de la boîte aux lettres communale au dimanche, jour de scrutin, à 9h45**. Après ce délai, votre vote par correspondance ne sera pas pris en compte.

Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 18 août 2015